

AVIS CESEC N°2019-06¹

Relatif au

Débat d'orientations budgétaires pour 2019

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 30 janvier par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *le débat d'orientations budgétaires pour 2019* ;

Après avis entendu, Monsieur Jean BIANCUCCI, Conseiller Exécutif de Corse, accompagné des services ;

Sur rapport de Madame Hélène DUBREUIL-VECCHI pour la commission « finances, suivi et évaluation des politiques publiques » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 19 février à Ajaccio,**

Prononce l'avis suivant

Le débat d'orientations budgétaires 2019 intervient au terme de la première année d'existence de la Collectivité de Corse, née en janvier 2018 à la suite de la fusion entre la Collectivité territoriale de Corse et les deux conseils départementaux du Pumontu et du Cismonte.

Sont à signaler, sécurisant et renforçant le déploiement des politiques au niveau régional, les démarches suivantes :

- Contractualisation avec les territoires : rapprochement avec 4 communes / EPCI ;
- Contractualisation avec l'État pour limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,2 %.

Les orientations 2019, parmi les mesures concrètes sont relevés les objectifs suivants :

- Faire face à l'urgence économique par l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- Favoriser l'accès au logement en milieu rural et montagnard ou en cœur de ville, notamment pour les primo-accédants ;

¹ Adopté à l'unanimité

- Assurer le maintien du lien social notamment pour les personnes âgées souvent isolées dans le rural ; - garantir l'accès aux soins pour tous ;
- Renforcer la dimension de solidarité dans toutes les politiques publiques de la CDC ;
- Poursuivre l'effort significatif en faveur de l'éducation et de la langue corse, facteur de cohésion, d'ouverture et d'intégration;
- Accroître la montée en charge du plan « déchets », passant par un effort d'accompagnement des intercommunalités dans la mise en œuvre du tri généralisé à la source ainsi que de contribution par la Collectivité de Corse au financement du nouveau modèle de gestion des déchets;
- Poursuite des actions entreprises en faveur de la jeunesse, avec la concrétisation du « Pattu pè a Ghjuventù ;
- Accroître l'engagement budgétaire en faveur des politiques d'innovation de la Collectivité de Corse ;
- Engager le déploiement de la fibre dans les territoires ruraux et de montagne, dans le cadre de la mise en œuvre de la DSP « Corsica Fibra ;
- Renforcer l'effort en faveur de l'intérieur et de la montagne ;
- Insuffler une administration plus performante pour améliorer le fonctionnement interne de la Collectivité de Corse;
- Préconiser un processus vertueux de destination touristique durable axé sur la transition écologique, numérique et réglementaire ;
- Assurer une meilleure lisibilité des axes d'intervention de la collectivité en matière de politique culturelle;
- Considérer l'éducation artistique, soutenir la création, la diffusion des œuvres dans toute leur diversité et en lien avec les territoires ;
- Promouvoir des œuvres par un rayonnement territorial et euro-méditerranéen de la culture corse ;
- Développer des industries culturelles en soutenant l'usage de la langue corse;
- Garantir une meilleure égalité de traitement des projets ;
- Afficher des objectifs d'intervention réalistes pour sécuriser les porteurs de projets. ;
- D'inciter à l'émergence de nouveaux projets, dans une logique de renouvellement et d'accompagnement.

En ce qui concerne le Patrimoine, le PEI culture/patrimoine annoncé pour : la Citadelle de Corti, le musée des enfants, ainsi que sur le Pôle archéologique du Sud de la Corse par la mise en réseau des sites et des musées qui y sont positionnés. La politique sportive de la mandature 2018/2020, repose sur la transformation des liens tissés entre la Collectivité de Corse et les différents acteurs impliqués.

Suite à la présentation des 3 grandes orientations stratégiques du Document d'Orientation Budgétaire 2019, détaillant :

- Les efforts de contention des dépenses de fonctionnement ;
- Le recours maîtrisé de l'emprunt ;
- L'investissement maintenu dans l'optique rigoureuse de la gestion de la dette.

Le CESEC relève la nécessité de l'amélioration de l'économie en Corse, l'équilibre souhaité du pouvoir d'achat et l'effet de la baisse des prix produits de première nécessité. Pour cette dernière proposition, celle-ci avait déjà été débattue lors du Grand Débat National avec la proposition d'une baisse de la TVA pour les dits produits avec en contrepartie, sa hausse pour des produits de luxe.

Plusieurs points inquiètent les membres du CESEC, que ce soit sur l'avenir du prix des carburants considérant que sur le territoire corse, les déplacements motorisés sont incontournables, ou encore, s'agissant de la fiscalité des entreprises insulaires qui est élevée, ou du coût de l'immobilier et des droits de succession qui favorisent les plus aisés.

Les décisions nationales issues de la politique libérale, impactent fortement les entreprises et la population insulaires et font régner une forte crainte de déficits budgétaires. Les pertes de services publics et de l'accès aux soins en milieu rural contribuent à la désertification des villages.

Sur un plan propre au fonctionnement interne de la CDC, les conseillères et les conseillers du CESEC dans le cadre des ressources humaines de la Collectivité de Corse, souhaitent que l'harmonisation des régimes indemnitaires et les postes en cours d'être pourvus, puissent s'opérer dans les meilleures configurations possibles.

Dans le domaine de la culture, des inquiétudes persistent sur le financement des projets dans des délais de leurs faisabilités. Pour y résoudre, la question de la création d'un Fonds Territorial corse réapparaît. Cette solution souhaitée depuis longtemps est bien accueillie. La question du délai de mise en place est restée sans réponse. Il faudrait que ce Fonds soit réellement opérationnel dès 2019. L'interrogation sur l'annonce de l'existence de l'outil d'analyse et de prospective attaché à la création d'un Observatoire de la culture, ne semble pas, même s'il contribuerait à clarifier et évincer quelques mauvaises interprétations liées aux traitements des aides, pouvoir résoudre l'ensemble des problèmes financiers et logistiques récurrents, portés par les structures et les associations culturelles insulaires.

Dans le domaine de l'environnement beaucoup de chantiers doivent être traités en priorité. La garantie des ressources matérielles, le secteur de l'eau, celui des déchets, des réseaux d'assainissement en font partis.

Les conseillères et les conseillers du CESEC relèvent toujours un décalage entre les grands objectifs engagés et les situations décelées sur le terrain. Pour un cas précis, le Parc marin est cité dans les OB mais pas la réserve de Scandola.

Les conseillers du CESEC rappellent que le lien entre l'environnemental et le secteur économique n'est pas traité en ce qui concerne ce site exceptionnel. Les ressources naturelles de la Corse représentent le fonds de commerce de beaucoup de professionnels du tourisme. La dégradation (ou non gestion) de ce fonds de commerce fragilise à terme cette économie. Concernant de plus petits sites, il a été remarqué que peu d'initiatives ont été prises pour les entretenir, les mettre en valeur et pouvoir gérer leur fréquentation. Des interrogations ont également posées sur les avancées concernant la nouvelle cartographie des ESA précédemment sollicitée.

Les membres du CESEC relèvent aussi que le chapitre dédié à l'enseignement et à la formation dans le DOB 2019, ne fait pas cas de l'état de délabrement des établissements, de leur sécurité et des réseaux de chauffage qui sont déficients.

Le tourisme est une source économique intéressante. Toute activité humaine mérite une régulation. L'amélioration des capacités et la répartition territoriale des transports scolaires sont également évoquées.

Le contexte économique local et national, contraint la nouvelle collectivité à consacrer son conseil exécutif à la recherche systémique de recettes nouvelles en évitant tout appel d'air fiscal dont la difficulté doit être perçue par rapport à sa capacité de désendettement, à la maîtrise organisationnelle administrative.

Ces DOB traduisent cependant l'intérêt porté par le Conseil Exécutif à l'impérieuse question de la collecte et l'élimination des déchets. Cette priorité apparaît de premier ordre, et devrait se traduire en dotation budgétaire de politique pluriannuelle.

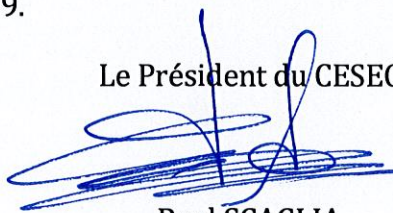
Demeure encore une inconnue de définition précise de programme en lien avec l'Etat concernant le PRIC. Les amorces d'appels de fonds actuellement contractualisés ne sauraient garantir l'exécution du PRIC dans la totalité des programmes prévus. Les contingents financiers du PRIC ne sauraient être ignorés dans les prochaines échéances budgétaires.

Le CESEC s'inquiète du principe de stabilisation budgétaire restrictif imposé par l'Etat à la CDC tant sur le plan fiscal qu'en dotations nécessaires à satisfaire les besoins du territoire insulaire.

En conclusion les membres du CESEC décèlent la volonté inscrite dans le DOB 2019 et celle de maintenir les charges de fonctionnement et d'investissement, il remarque aussi la volonté de réagir face aux difficultés issues de la crise sociale et de la conjoncture difficile actuelle qui accentue les obstacles, mais voit dans les OB 2019 que les contrats territoriaux sont honorés et des efforts conséquents sont mis en œuvre.

Le CESEC émet un avis favorable au DOB 2019.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA